



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE N° 2026-001

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public *Dérogation mineure - N° 2026-001* visant à lever l'interdiction relative à la tenure en copropriété sur le lot n° 6 651 580, situé sur la route Louis-Cyr, et ce, en date du 20 avril 2026.

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Web de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public *Dérogation mineure - N° 2026-001* sur le site Internet de la Municipalité le 20 avril 2026.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

20 avril 2026

Date